

RCS : TOULON  
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00275  
Numéro SIREN : 400 358 974  
Nom ou dénomination : SUD CONTROLE

Ce dépôt a été enregistré le 19/08/2019 sous le numéro de dépôt B2019/009357

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2019/009357**  
n° de gestion : **1995B00275**  
n° SIREN : **400 358 974 RCS Toulon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulon certifie avoir procédé le 19/08/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

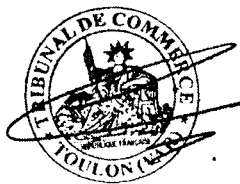
SUD CONTROLE - Société à responsabilité limitée  
67 avenue Joliot Curie Zi Toulon Est La bastide verte 83130 la Garde -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2018**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :

**Dépôt des comptes annuels**



676194



676194

Désignation de l'entreprise : EURL SUD CONTROLE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 67 Avenue I & F JOLIOT CURIE 83130 LA GARDE Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 

4	0	0	3	5	8	9	7	4	0	0	0	2	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Néant  \*

				Exercice N clos le, <u>13 11 22 01 8</u>		N-1 <u>13 11 22 01 7</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	14 643	12 202	2 441	3 313
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	36 730	31 027	5 703	9 845
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	30		30	30
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	51 404	43 230	8 174	13 188
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
DIVERS	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	40 525	1 899	38 626	33 617
	Autres créances (3)	BZ	CA	16 727		16 727	11 245
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
régularisation	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	80 642		80 642	80 154
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 669		2 669	3 691
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	140 563	1 899	138 664	128 707
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	IA	191 967	45 129	146 838	141 895

envis : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 30 (3) Part à plus d'un an : CR

lause de réserve : propriété : \* Immobilisations : Stocks : Créances :

Désignation de l'entreprise : EURL SUD CONTROLE

Néant  \*

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....7...622.....)	DA	7 622	7 622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	762	762	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	38 317	1 223	
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	32 435	43 093	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	79 136	52 701	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	6 670	5 024	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	30 765	39 104	
	Dettes fiscales et sociales	DY	29 981	42 698	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	285	208		
Compte égal.	EB		2 160		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	67 702	89 194		
Ecarts de conversion passif *	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	146 838	141 895		
MUTUOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	67 702	89 194		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL SUD CONTROLE

Néant  \*

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	405 560	FH	380	FI	405 940	413 272
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	405 560	FK	380	FL	405 940	413 272	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	383	2 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		372	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	3	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	406 325	415 647
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	133 796	134 400	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	8 713	6 663	
	Salaires et traitements*					FY	146 546	142 088	
	Charges sociales (10)					FZ	78 380	72 796	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	5 014	4 924
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		4 551
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	0	350	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	372 449	365 773	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	33 875	49 874	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	124	54	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	124	54
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(124)	(54)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	33 751	49 819	

**4) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL SUD CONTROLE

Néant  \*

		Exercice N		Exercice N-1	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	2 652		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	2 652		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	146		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	146		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	2 506		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	3 823	6 726	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	408 977	415 647	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	376 542	372 553	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	32 435	43 093	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD			
(9)	Dont transferts de charges	A1	340	372	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	13 101	11 953	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 2 165 obligatoires A9 10 936				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
URSSAF PENALITE			146		
REPRISE PROV. CLIENTS DOUTEUX				2 652	
		Exercice N			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Charges antérieures	Produits antérieurs	

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL SUD CONTROLE										Néant <input type="checkbox"/> *			
ADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations						
							Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCURTES	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD		KE		KF		
COURTÈRES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *						KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	14 643	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV	13 945	KW		KX	
		Matériel de transport *						KY	11 931	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	15 523	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	56 043	LO		LP		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
	Autres participations						8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés						IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières						IT	30	IU		IV		
	TOTAL IV						LQ	30	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	56 073	ØH		ØJ			

ADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
						par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCURTES	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN		CØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO		LV		LW		IX		
COURTÈRES	Terrains						IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions						IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	14 643	MK	14 643	ML	14 643	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers						IU		MM	13 945	MN	13 945	MO	13 945
		Matériel de transport						IV	4 669	MP	7 263	MQ	7 263	MR	7 263
	Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS	15 523	MT	15 523	MU	15 523	
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III						IY	4 669	NG	51 374	NH	51 374	NI	51 374	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations						IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	30	2F	30	2G	30	
	TOTAL IV						I3		NJ	30	NK	30	2H	30	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	4 669	ØL	51 404	ØM	51 404		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL SUD CONTROLE

Néant  \*

ADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
	Autres	PZ	11 330	QA	872	QB		QC	12 202		
Immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	11 751	QE	1 395	QF		QG	13 145		
	Matériel de transport	QH	7 388	QI	1 354	QJ	4 669	QK	4 074		
Immobilisations incorporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 415	QM	1 393	QN		QO	13 808		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	42 885	QV	5 014	QW	4 669	QX	43 230		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	42 885	ØP	5 014	ØQ	4 669	ØR	43 230		

ADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
TOTAL I											
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
Installations techniques et outillage	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
	Autres	T3	T4	T5	T6	T7	T8				
Immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
Immobilisations incorporelles	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL IV											
Total général (+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (P + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				

ADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL SUD CONTROLE

Néant  \*

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
	1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausses de prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O8		O9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	4 551	6U		6V	2 652	6W	1 899
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	4 551	TY		TZ	2 652	UA	1 899
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	4 551	UB		UC	2 652	UD	1 899
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK	2 652			

titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : EURL SUD CONTROLE		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	30	UV	30	UW		
DE LA CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	2 532		2 532			
	Autres créances clients	UX	37 993		37 993			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY	402		402			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	332		332			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	8 866		8 866		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 654		5 654		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 473		1 473			
	Charges constatées d'avance	VS	2 669		2 669			
	<b>TOTAUX</b>			VT	59 951	VU	59 951	VV
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
REVENUS	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y						
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
		à plus de 1 an à l'origine	VH					
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A						
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	30 765		30 765			
	Personnel et comptes rattachés	8C	6 920		6 920			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	11 285		11 285			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	11 777		11 777		
		Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J						
Groupe et associés (2)	VI	6 670		6 670				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	285		285				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ							
Produits constatés d'avance	8L							
<b>TOTAUX</b>			VY	67 702	VZ	67 702		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				



annulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)  
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL SUD CONTROLE		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :									
										3   1   1   2   2   0   1   8			
<b>RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA	32 435	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG				XE			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		)					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	3 823	
	note-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7		
	particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme								WN			
												WO	
												XR	
écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)													
réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ	3 970		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										WR	40 228		
<b>I. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>									
note-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *													
provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)													
particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV		
			- imposées aux taux de 0 %								WH		
			- imposées aux taux de 19 %								WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A							XA		
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY			
Majoration d'amortissement *										XD			
abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA				
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC				
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC					
écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)													
réductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagee par le report en arriere du déficit		ZI			XG	6 743		
réduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
<b>II. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)						XI	33 485		
déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*										ZL			
déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL			
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>										XN	33 485		
										XO			

Désignation de l'entreprise : EURL SUD CONTROLE Néant  \*

. SUIVI DES DÉFICITS		
déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

I. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	9 785

II. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne WI	↓ ligne WU

### CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.  
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**11** **TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <b>EURL SUD CONTROLE</b>					Néant <input type="checkbox"/> *			
UNAVULNES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	43 093		Dividendes	- Autres réserves	ZD	37 093
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE	6 000
					Report à nouveau		ZF	
	<b>TOTAL I</b>	OF	43 093		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH	43 093

RENSEIGNEMENTS DIVERS		Exercice N :		Exercice N-1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	33 259	33 026	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8		XQ	29 429	30 882	
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	5 727	5 432	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES		ST	65 382	65 060	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	133 796	134 400	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	1 094	1 074	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS		9Z	7 619	5 589	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	8 713	6 663	
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		YY	80 850	82 214	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	16 185	17 151	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*		OB	112 389		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%	%	
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH				
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL	
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC	
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO	
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 société mère, 2 si société filiale JH			N° SIRET de la société mère du groupe JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : EURL SUD CONTROLE Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	GEMY . 206 . 565BDA	4 669	4 669		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)			(A)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)				(B)			
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)					(ventilation par taux)	(C)	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



**14 | SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL SUD CONTROLE

Néant  \*

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8% ❷	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
		❷	❸	❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19%, 16,5% (1) ou à 15%	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15% ou à 16,5% (1)		
❶		❷	❸	❹	❺	❻	❼
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : EURL SUD CONTROLE Néant  \*

**SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Rèlevements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

ulaire obligatoire (art. 53 A  
Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL SUD CONTROLE			Néant <input type="checkbox"/> *	
exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois
				1
				2

**ECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectif moyen du personnel * :			YP	4
dont apprentis			YF	
dont handicapés			YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			RL	

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**

**Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Revenus de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	405 940
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Facturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>405 940</b>

**- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	383
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Entrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>385</b>

**I- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)**

Charges	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	104 568
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Charges déductibles de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>104 568</b>

**V- Valeur ajoutée produite**

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	301 756
---	----	---------

**- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	SA	301 756
---	----	---------

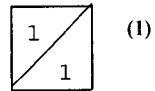
**Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE**

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	GX	405 940	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	4
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX				
Période de référence	GY	01/01/2018	GZ	31/12/2018	
Date de cessation	HR				

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.  
Les explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



N° de dépôt

Néant  \*

XERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 4 0 0 3 5 8 9 7 4 0 0 0 2 2

ÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL SUD CONTROLE

DRESSE (voie) 67 Avenue I & F JOLIOT CURIE ZI TOULON EST - LA BASTIDE VERT

ODE POSTAL 83130 VILLE LA GARDE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

forme juridique Dénomination

° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

dresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

forme juridique Dénomination

° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

dresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

forme juridique Dénomination

° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

dresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

forme juridique Dénomination

° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

dresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

titre (2) M Nom patronymique SOUCHE Prénom(s) Alexis

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1

naissance : Date 081182 N° Département 83 Commune 83000 Pays FR

dresse : N° 250 Voie Rue Jules Vallès

Code postal 83130 Commune LA GARDE Pays France

titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

naissance : Date N° Département Commune Pays

dresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.  
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

# SUD CONTROLE

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Au capital de 7 622,45 €

Siège social : 67 av.l et F.Joliot Curie, ZI TOULON EST- LA BASTIDE VERTE  
83130 LA GARDE



RCS TOULON B 400 358 974

## **Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire annuelle En date du 24 juin 2019**

L'an deux mille dix-neuf, et le 24 juin à 19 heures,  
A LA GARDE,

L'assemblée générale ordinaire annuelle s'est tenue sur la convocation du gérant.  
La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis SOUCHE, associé unique et gérant.

Le Président constate que sont présents ou représentés :

- Alexis SOUCHE : 1 part

Total égal à 1 part : soit la totalité du capital social.

L'assemblée peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau de l'assemblée :

- ◆ Les statuts de la société
- ◆ La copie de la lettre de convocation
- ◆ Le compte de résultat, le bilan, l'annexe et l'inventaire arrêtés à la date de clôture de l'exercice ;
- ◆ Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

Le gérant rappelle ensuite que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR :**

- \* Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- \* Approbation des comptes annuels, affectation et répartition du résultat et quitus au gérant ;
- \* Rémunération du gérant ;
- \* Questions diverses.

AS

Puis le président donne lecture des rapports sur les opérations de l'exercice écoulé.

Enfin, il ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels et du rapport du gérant sur sa gestion pendant l'exercice écoulé approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion. Elle approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 tels qu'ils lui sont présentés. L'assemblée donne, pour l'exercice écoulé, quitus de sa gestion au gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est un bénéfice net comptable de 32 435 €.

L'assemblée décide de lui donner la répartition suivante :

- Réserve légale : 0 €. Elle est déjà entièrement dotée.
- Dividendes bruts : 6 000 €. Ces dividendes seront soumis d'une part à la CSG-CRDS-RSA au taux de 17,20% uniquement sur 10% du capital social soit sur 762 euros pour une somme de 131 euros (le reste donc de 5 238 euros sera soumis à la sécurité sociale des indépendants) et d'autre part à la FLAT TAX au taux de 12,8 % sur la totalité des dividendes bruts, soit la somme de  $6\,000 \times 12,8\% = 768$  euros. Ces prélèvements sociaux et fiscaux seront directement acquittés par la société SUD CONTROLE EURL par le biais de l'imprimé cerfa n° 2777-D, soit un montant de dividendes nets distribués à l'associé de 5 101 €.
- Report à nouveau : 26 435 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION :**

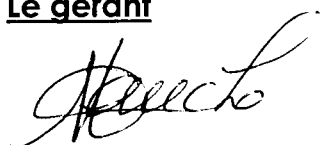
L'assemblée générale ratifie la rémunération nette versée au gérant pour l'exercice 2018, soit un montant annuel de 40 000 euros.

Le gérant a pu prétendre en outre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, soit la somme de 3 904 € au titre de remboursement de frais et 9 736 € au titre des indemnités de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures. De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le président, associé unique présent.

**Le gérant**



# SUD CONTROLE

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Au capital de 7 622,45 €

Siège social : : 67 av.l et F.Joliot Curie, ZI TOULON EST- LA BASTIDE VERTE

83130 LA GARDE



RCS TOULON B 400 358 974

## **Rapport de gestion présenté par la gérance À l'assemblée générale ordinaire annuelle Le 24 juin 2019**

(Opérations de l'exercice clos le 31/12/2018)

Le soussigné, Alexis SOUCHE, associé unique et seul gérant de l'E.U.R.L. SUD CONTROLE, a établi le présent rapport de gestion sur la situation de l'entreprise durant l'exercice écoulé, en vue de l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que ceux de l'exercice précédent.

Au regard de chaque chiffre du bilan et du compte de résultat, figure le chiffre correspondant pour l'exercice antérieur.

### **SITUATION COMPTABLE :**

Au cours de l'exercice écoulé les produits d'exploitation de l'exercice se sont élevés à 406 325 € contre 415 647 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de 2,24 %.

Parallèlement, les charges d'exploitation sont passées à 372 449 € contre 365 773 € au titre de l'exercice précédent, en hausse de 1,83 %.

La baisse du volume d'affaires constatée et la hausse des charges d'exploitation, ont tout de même permis à la société de dégager un résultat d'exploitation bénéficiaire de 33 875 € pour l'exercice contre 49 874 € pour l'exercice antérieur soit une baisse significative de 32,08 %.

Les produits financiers au cours de cet exercice ont été nuls et les charges financières se sont élevées à 124 €, soit un résultat financier négatif de (-) 124 € contre un résultat financier négatif de (-) 54 € pour l'exercice antérieur.

Enfin, les produits exceptionnels se sont élevés à 2 652 € et les charges exceptionnelles à 146 €, d'où un résultat exceptionnel bénéficiaire de 2 506 € contre un résultat exceptionnel nul pour l'exercice antérieur.

AS

Au final, après comptabilisation d'un impôt sur les sociétés de 3 823 €, la société a dégagé un bénéfice net comptable pour l'exercice 2018 de 32 435 euros contre 43 093 euros l'an passé, soit une baisse de 24,73 %.

### **PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX :**

Les comptes sociaux sont présentés selon les modalités et spécifications du nouveau plan comptable. Aucun changement dans les modes et les méthodes de comptabilisation n'a été opéré par rapport au début d'exercice, ni par rapport à l'exercice antérieur.

### **AFFECTATION DU RESULTAT :**

Nous vous proposons d'affecter le résultat net comptable de 32 435 € de l'exercice de la manière suivante :

- Réserve légale : 0 €. Elle est déjà entièrement dotée.
- Dividendes bruts : 6 000 €. Ces dividendes seront soumis d'une part à la CSG-CRDS-RSA au taux de 17,20% uniquement sur 10% du capital social soit sur 762 euros pour une somme de 131 euros (le reste donc de 5 238 euros sera soumis à la sécurité sociale des indépendants) et d'autre part à la FLAT TAX au taux de 12,8 % sur la totalité des dividendes bruts, soit la somme de  $6\,000 \times 12,8\% = 768$  euros. Ces prélèvements sociaux et fiscaux seront directement acquittés par la société SUD CONTROLE EURL par le biais de l'imprimé cerfa n° 2777-D, soit un montant de dividendes nets distribués à l'associé de 5 101 €.
- Report à nouveau : 26 435 €.

### **MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE :**

Néant.

### **REMUNERATION DE LA GERANCE :**

Je vous demande de bien vouloir ratifier la rémunération nette versée au gérant pour l'exercice clos le 31/12/2018 à la somme de 40 000 euros.

### **COMMENTAIRE SUR LE RESULTAT FISCAL :**

Sur le résultat net comptable, il a été réintégré :

- La somme de 1 824 € pour la CSG non déductible,
- La somme de 2 000 € pour un don art.238B du CGI,
- La somme de 3 823 € d'IS,
- La somme de 146 € pour les pénalités d'URSSAF

AS

Et il a été déduit :

- La somme de 6 743 € pour le CICE de l'année 2018

Le résultat fiscal s'élève à un bénéfice de 33 485 €, avec l'application du taux réduit de 15%, soit un impôt sur les sociétés de 5 023 € duquel a été déduit le crédit d'impôt mécénat de 1 200 €.

### **CONVENTIONS REGLEMENTEES :**

Néant.

### **EVENEMENTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL ET LA REDACTION DU PRESENT RAPPORT :**

Néant.

### **PERSPECTIVES D'AVENIR :**

Pour cet exercice 2018, le volume d'activité de la SARL SUD CONTROLE a diminué puisqu'il est passé de 413 272 € à 405 940 €, en baisse de 1,77 %. L'absence maladie de son directeur depuis le 29/10/2018 est un facteur explicatif de cette baisse.

Le marché évolue correctement. La notoriété de notre société se développe, notamment grâce aux recommandations des anciens clients.

La maîtrise des charges d'exploitation et notamment celle des salaires, sera une nouvelle fois au centre de la politique générale de la société.

L'objectif de la progression du bénéfice devrait donc être atteint, en faisant progresser le volume d'activité tout en surveillant les charges d'exploitation et plus précisément le poste des rémunérations de personnel et ses charges sociales correspondantes.

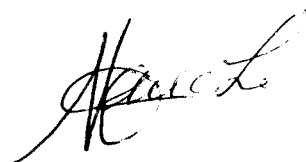
### **CHARGES SOMPTUAIRES** : (CGI, art. 223 quater et 39-4)

Aucune charge somptuaire n'a été engagée ;

### **FRAIS GENERAUX EXCESSIFS OU NE FIGURANT PAS SUR LE RELEVÉ SPECIAL** : (CGI, art. 223 quinquies et 39-5) ;

Néant.

Le gérant, associé unique





# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SIPME innovantes (cocher la case 6-50000)					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage (art. 209-0 B) (cocher la case)					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
EURL SUD CONTROLE	67 Avenue I & F JOLIOT CURIE ZI TOULON EST - LA BASTIDE VER 83130 LA GARDE
SIRET 4 0 0 3 5 8 9 7 4 0 0 0 2 2	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

<b>B REGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

<b>C ACTIVITE</b>
Activités exercées: Contrôle sécurité électrique
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)</b>			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%
	Bénéfice imposable à 15%	33 485	Déficit
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
<b>3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>			
dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

<b>D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)</b>	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)</b>	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

<b>Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:</b>		<b>Nom et adresse du conseil:</b>	
Cabinet C. NICOLAS & ASSOCIES 271 AVENUE SADI CARNOT 83130 LA GARDE Tél: 04.94.147.147		Copie certifiée conforme à l'original <i>Alexis</i> Tél:	
<b>CGA/OMGA</b> Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		<b>Identité du déclarant:</b>	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 11/04/2019	Lieu: LA GARDE CEDEX
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: GERANT	Signature: <i>Alexis</i> SOUCHE Alexis

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

